



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 8 décembre 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Catherine FIS, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jacques DHAM, Francis FORTE, Jean-Michel GUITTARD, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE

Mme Lydie COUDERC donne procuration à M. Francis BOUTES
M. Jean-Michel GUITTARD donne pouvoir à M. Sylvain HAGER
M. Francis FORTE donne pouvoir à M. Alain DURO
Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

248-2025 Tarifs eau et assainissement 2026

Monsieur Le Président informe l'assemblée que compte tenu des augmentations des pièces et fournitures, du coût de l'énergie ainsi que l'ensemble des travaux d'investissement en cours et à venir présentés en Conseil d'Exploitation,

Vu la proposition du Conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement en date du 24 novembre 2025 de modifier les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 tels que présentés dans le tableau ci-dessous,

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à :

- VOTER les tarifs de redevances d'eau potable et d'assainissement collectif présentés en annexe 1 :
- AUTORISER M. le Président à mettre en œuvre la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les actes et documents à intervenir en exécution de celle-ci

LE CONSEIL

Après avoir pris connaissance de la proposition de tarifs pour l'année 2026, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-VOTE les tarifs tels que proposés en annexe 1

-AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents à intervenir en exécution de celle-ci

Annexe 1 : tarifs eau potable et assainissement collectif année 2026 (part communautaire)

COMMUNES	Part fixe eau potable HT	Part variable eau potable HT	Part fixe assainissement HT	Part variable assainissement HT
Cousses et Veyran	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Fos	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Fouzilhon	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Gabian	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Montesquieu	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Murviel	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Neffiès	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Pailhès	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Puimisson	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Puissalicon	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Saint Génès de Fo	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Vailhan	59 €	1.52 €	60 €	1.44 €
Abeilhan			60 €	1.44 €
Cabrerolles			60 €	1.44 €
Margon			60 €	1.44 €
Pouzolles			60 €	1.44 €
Roujan			60 €	1.44 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,